

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

L'an **deux mil vingt cinq**, le mercredi 30 juillet,  
le Conseil Municipal de la commune de **Bonneville et Saint-Avit de Fumadières**, dûment  
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. FOURCAUD  
Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juillet 2025

**PRÉSENTS** :Serge FOURCAUD, Cyril SEILLEN, Olivier DAVID, Danielle PELESZEZAK( pouvoir de  
Laurent TURLET), Caroline PRADEAU, Sandrine ESTEVE MUNSCH et Yoann BEGUIN.

Cyril SEILLEN a été désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Réf. : DEL\_202534

OBJET :

**Modification de droit  
commun N°3 du PLUI  
ayant valeur de SCoT**

Monsieur le maire rappelle que la Communauté de Communes  
Montaigne Montravel et Gurson a lancé la modification de droit commun  
N° 3 du PLUI ayant valeur de SCoT par arrêté du Président N°2024-008A  
La phase de consultation des PPA est terminée ainsi que la consultation  
de la CDPENAF. L'enquête publique va se dérouler du 08 septembre 2025  
au 08 octobre 2025.

Le conseil municipal de Bonneville et Saint Avit de Fumadières est appelé  
à donner son avis sur les deux demandes avant le début de l'enquête  
publique. Les deux demandes concernent :

- Demande de changement de destination au lieu-dit de Calendraud Ouest,  
annexes en pierre sur la parcelle AB 130. La maison d'habitation principale  
se situe au fond. Les propriétaires du domaine souhaitent restaurer  
l'ensemble de la propriété et nécessitent pour cela l'identification de 2  
changements de destination.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est favorable aux deux  
demandes de la commune de Bonneville et Saint Avit de Fumadières  
intégrées à la modification de droit commun N° 3 du PLUI ayant valeur de  
SCoT.

POUR : 08

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Serge FOURCAUD

